Art. 1_ Préambule

Vous (Vous) vous apprêtez à utiliser une solution de sauvegarde de données mise en œuvre dans le cadre d'un Service. Cette solution est basée sur une technologie de pointe, avec des flux de sauvegarde optimisés par la déduplication et l'incrémentale bloc (la Solution). Développée sur la base d'une Innovation technologique, la Solution permet la sauvegarde externalisée de données, au travers d'Internet (télésauvegarde) avec des paramétrages sur-mesure, et est couplée avec des fonctionnalités permettant la surveillance du bon déroulement de Vos sauvegardes, avec un support technique proactif et réactif.
L'utilisation de la Solution implique que Vous acceptez d'être lié sans réserve par cette annexe des Conditions Particulières du Service DoBaaS décrivant l'utilisation suivantes.

Art. 2_ Objet

Cette annexe définit les conditions dans lesquelles le Client utilise les technologies - l'innovation et la Solution - mises à disposition dans le cadre du Service.

Art. 3_ Applicabilité et Opposabilité

La présente s'appliquent à l'ensemble de l'utilisation de la Solution par le Client.

L'utilisation du Service est exclusivement prévue pour un cadre professionnel, en qualité de professionnel (à l'exclusion de la qualité de consommateur).

Cette annexe prévale sur tout autre document. Elle doit être lues attentivement avant toute utilisation de la Solution. En cas de désaccord avec ses termes et conditions, le Client ne doit pas utiliser la Solution.

Cette annexe régit la version actuelle de la Solution mise à disposition et toute mise à jour, à moins que celle-ci ne soit accompagnée d'un contrat de licence séparé, auquel cas Vous acceptez que les conditions de celui-ci s'y appliquent alors.

Art. 4_ Droits concédés dans le cadre de la présente licence

Le Client bénéficie, par cette annexe, du droit d'utiliser la Solution, dans le cadre d'une licence sur la Solution et l'Innovation qu'elle renferme.

Cette licence ne concède aucun droit au Client autre que ceux expressément décrits aux présentes, sur l'Innovation et la Solution.

En particulier, cette licence ne cède aucun droit sur toute innovation ou tout logiciel susceptible d'être intégrés et/ou tout logiciel de tierce partie, la documentation, les interfaces, le contenu accompagnant ou constituant la Solution.

Le(s) concédant(s) de licence (ci-après le Concédant) ne vous octroie la présente licence qu'en vue d'une utilisation conforme à la présente annexe. Le Concédant conserve la propriété des logiciels et inventions qui y sont intégrés et se réserve tous les droits qui ne vous auront pas été expressément concédés en vertu des présentes.

En application du contrat par lequel la Solution est mise à la disposition du Client, le Client bénéficie d'une licence exclusive, non cessible et non transférable, pour utiliser la Solution sur un nombre d'ordinateurs physiques ou virtuels (ci-après les Postes) défini.

La présente licence n'autorise pas le fonctionnement de la Solution dans les conditions suivantes, dans la mesure permise par les restrictions légales impératives éventuellement applicables :

- Utilisation de la Solution, en tout ou partie, sur un nombre de Postes supérieur à celui indiqué dans le cadre des accords commerciaux ou sur des Postes autres que ceux désignés dans le cadre des accords commerciaux souscrits ;
- Distribution ou mise à disposition de la Solution sur un réseau où la Solution pourrait être utilisée par plusieurs appareils dans une mesure excédant les droits souscrits dans le cadre des accords commerciaux Vous donnant accès à la Solution ;
- Copie (sauf et exclusivement dans les limites permises par la présente licence), traduction, décompilation, mise en œuvre d'actions d'ingénierie inverse -excepté dans la mesure autorisée par l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle-, désassemblage, tentatives de dérivation du code source, reproduction, représentation, modification de la Solution ou de ses composantes, déchiffrage ou création de produits dérivés du code source de la Solution ou de tout autre service proposé sur la base de la Solution, ou de toute partie de celle-ci ;
- Location, location en crédit-bail, prêt, vente, redistribution, sous-location, concession de sous-licence de la Solution, en tout ou partie ;
- Traitement de données ou d'informations pour un tiers ou pour Votre propre compte en utilisant la Solution et/ou l'Innovation ou en y ayant, d'une façon ou d'une autre, accès ;
- Développement de mots de passe autres que les clés de licence ou tentative de contournement des clés de licence de la Solution ;
- Utilisation de(s) propriétés intellectuelles contenues dans la Solution pour la conception, le développement, la fabrication, ou la concession de licences ou la distribution d'accessoires ou d'autres applications logicielles ou à toute autre fin que celle expressément prévue par la présente licence.

Le Service et, en particulier, la Solution, peuvent être utilisés pour la reproduction de contenu pour autant que cette utilisation se limite à la reproduction de contenu non protégé par des droits d'auteurs, ou de contenu dont Vous avez la propriété, ou de contenu protégé par des droits privatifs qui Vous y autorisent, ou de contenu que la loi Vous autorise à reproduire. Le titre et les droits de propriété intellectuelle associés aux contenus conservés ou accessibles via le Service et/ou la Solution ne Vous sont pas cédés dans le cadre de la présente licence. Ces contenus peuvent être protégés par des droits d'auteur ou d'autres lois et traités sur la propriété intellectuelle et peuvent être soumis à des conditions d'utilisation non énoncées par la tierce partie fournissant lesdits contenus. Sauf accord exprès préalable écrit du Concédant, la présente licence ne Vous concède aucun droit d'utilisation de tels contenus et ne garantit pas la disponibilité permanente de ceux-ci.

Le Client accepte d'utiliser le Service et, en particulier, la Solution, dans le respect de la loi applicable à la licence, à savoir la loi française, et de toute réglementation applicable susceptible d'être concernée par son utilisation.

Art. 5_ Garantie, Exclusions de garantie

En Votre qualité de professionnel non consommateur, le Client reconnait et accepte expressément que, dans les limites autorisées par la législation en vigueur, l'utilisation du Service et, en particulier, de la Solution, sont fournis « en l'état », « tels quels » et « selon disponibilité », avec tous leurs défauts et sans garantie d'aucune sorte, le Concédant excluant par la présente toute garantie et condition relative au Service (y compris ses composantes), explicite, tacite ou légale, y compris, mais de façon non limitative, les garanties implicites et/ou les conditions de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à un usage particulier, d'exactitude, de jouissance paisible et de non-violation de droits de tiers.

Le Concédant garantit que, pendant les soixante (60) jours suivant la livraison de la licence, la Solution et l'Innovation, si elles sont mises en œuvre conformément aux instructions, fonctionnera à tous égards pour l'essentiel conformément à sa documentation.

Le Client est invité à transmettre toute réclamation concernant la garantie à Votre correspondant commercial, pendant cette période de quatre-vingts (60) jours. Le Concédant rejette toutes les autres garanties et déclarations expresses ou implicites relatives au Service, à la Solution et/ou l'Innovation.

Plus particulièrement, le Concédant ne garantit pas que la Solution et/ou l'Innovation seront exempts d'erreurs, que toutes les erreurs pourront être corrigées ou que la Solution et/ou l'Innovation répondra à Vos besoins.

Le Concédant ne garantit pas l'absence de problèmes lors de l'utilisation du Service et, en particulier, de la Solution, l'adéquation aux besoins du Client des fonctions ou des services contenus dans ou fournis par ledit Service et/ou ladite Solution, la non-interruption ou l'absence d'erreurs dans le fonctionnement dudit Service et/ou de ladite Solution, la mise à disposition continue du Service, la compatibilité de la Solution avec un logiciel, une application ou un service de tierce partie.

Le Concédant garanti que le Service est opéré par la société I.S. Management qui est certifiée ISO27001:2017 et HDS (Hébergeurs de Données de Santé) en tant qu'hébergeur-infogéreur sur le niveau 6 (Sauvegardes externalisées de Données de Santé). Le Service est donc conforme aux exigences définies dans le référentiel de certification HDS, version 1.1 finale de Mai 2018, certificat N° C-HDS-012021-0CU00318 obtenu le 7 janvier 2021.

Le Client reconnait que le Service et/ou la Solution ne sont pas destinés ou adaptés à un usage dans des situations ou dans des environnements où une défaillance, des retards, des erreurs ou une inexactitude pourraient provoquer la mort, des blessures ou de graves dommages corporels ou écologiques, notamment, mais sans s'y limiter, le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communications aériennes, de systèmes de contrôle du trafic aérien, de dispositifs de sécurité, de dispositifs d'armement, ou d'appareils de gestion de santé, notamment de maintien artificiel en vie.

Dans toute la mesure permise par la loi en application, le Concédant ne sera en aucun cas responsable d'une perte de fichiers et/ou données, ou d'un dommage causé à ceux-ci, ni de toute blessure, tout dommage accidentel, spécial, incorporel, indirect ou consécutif, y compris, mais de façon non limitative, les dommages résultant de manque à gagner, perte de clientèle, perte de bénéfices ou d'économies, perte de marché, perte d'exploitation, corruption ou pertes de données, échec de transmission ou de réception de données (y compris, mais sans s'y limiter, le matériel et les instructions), interruption des activités ou tout autre dommage commercial ou perte commerciale résultant de ou relatifs à Votre utilisation ou Votre inaptitude à utiliser le Service et/ou la Solution, quelle qu'en soit la cause et même si le Concédant a été informé de la possibilité de tels dommages.

Certaines juridictions ne permettant pas la limitation ou l'exclusion de la responsabilité en particulier en matière de dommages corporels, indirects ou accessoires, il est possible que cette limitation ne concerne pas le Client. Si néanmoins seule une limitation de responsabilité peut s'appliquer, il sera retenu que la responsabilité totale du Concédant envers Vous au titre de tout dommage (en dehors de ce que la législation pourrait exiger de manière impérative) n'excèdera en aucun cas la somme de ce que Vous avez payé en contrepartie de la mise à disposition du Service pendant les trois (3) mois précédant immédiatement la date de l'événement initial ayant entraîné ce préjudice.

Art. 6_ Traitement des données

6.01 Confidentialité
Le Concédant s'engage à considérer comme confidentiels, et à ne pas reproduire ou divulguer, autrement que pour les seuls besoins d'exécution du Service en application des présentes CGU, les informations et documents que Vous lui avez confiés pour la mise en œuvre du Service et qui, à raison de leur contenu technique, commercial ou financier devraient être tenus pour confidentiels comme comportant des éléments non divulgués publiquement et/ou purement personnel à la partie concernée.

6.02 Données à caractère personnel
Le Concédant s'engage à respecter scrupuleusement la règlementation applicable en matière de données à caractère personnel et reste à cet égard responsable des obligations que la règlementation applicable met en sa charge.

Le Client garantit qu'il a également procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

Les informations nominatives demandées par le Concédant sont indispensables à l'exécution par ses services de ses obligations contractuelles pour la mise à disposition du Service, pour le traitement des commandes, l'établissement des factures et d'éventuels contrats de garantie. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à des tiers, uniquement pour les besoins de l'exécution du Service.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer Votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et Votre droit à la portabilité en envoyant un courriel à dpo@vflit.fr. Vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou toute autre autorité de contrôle au sens du « Règlement Général sur la Protection des Données » en cas de réclamation.

6.03 Données personnelles sauvegardées
Le Client est le seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence et de l'intégrité des Données qui sont recueillies à des fins de sauvegarde. En conséquence, il garantit Le Concédant contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient sauvegardées dans le cadre de l'exécution du Service.

En conséquence, le Client s'engage à assurer, à ses frais la défense du Concédant dans toute procédure qui serait diligentée contre ce dernier au motif qu'une donnée sauvegardée via le Service porte atteinte aux droits des tiers.

Le Concédant s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et en avisant le contact principal désigné. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de Vous permettre, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Il est de la responsabilité du client d'assurer la communication visant à informer ses Clients, personnes physiques ou morales à l'origine du dépôt des Données à caractère personnel.

Art. 7_ Durée de la licence

La présente licence prend effet à la date de sa validation et/ou de première utilisation du Service (elle prend effet au moment où le premier de ces deux événements survient).

La présente licence prend fin à la cessation de la relation commerciale, quelle qu'en soit la cause et quelle qu'en soit la forme.
Ainsi, à la cessation de la relation commerciale pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, les droits du Client découlant de la présente licence prendront automatiquement fin et cesseront d'être effectifs sans qu'une notification préalable soit nécessaire et toutes les obligations du Concédant cesseront automatiquement.

En conséquence, dès la cessation de la relation commerciale donnant accès au Client la présente licence, le Client s'engage à détruire et supprimer tout élément (notamment par la désinstallation de l'agent et la suppression des éventuels support logiciel, documentation, copies) de la Solution en sa possession.

Art. 8_ Territoire d'application de la licence

La présente licence est concédée pour le territoire suivant, exclusivement : France.

Art. 9_ Interprétation, règlement des différends

Le Client s'oblige à exécuter de bonne foi les engagements souscrits en application de la présente annexe.

Si, pour une quelconque raison, un tribunal compétent juge une stipulation de la présente annexe invalide ou inapplicable, cette stipulation sera appliquée dans la plus grande mesure possible et les autres stipulations de cette annexe resteront pleinement en vigueur et produiront leurs effets.

La présente Annexe est régie par le droit français et doivent être interprétées conformément à ce dernier. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de ventes internationales de marchandises est spécifiquement exclue.

Tout différend qui naîtrait de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites, ou conséquences de la présente Convention sera soumis à médiation, préalablement à toute action judiciaire ou arbitrale.

Les parties désignent d'ores et déjà, le Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage (ci-après CIMA) sis 32 quai Perrache 69002 LYON (www.cima-mediation.com) en tant qu'instance de médiation qui, selon son règlement, procèdera à la désignation d'un médiateur ou d'un collège de médiateurs.

En cas d'échec de la médiation dans les trois (3) mois de l'acceptation de ses fonctions par le médiateur ou le collège de médiateurs, le litige sera tranché par arbitrage du CIMA dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, selon le règlement d'arbitrage national et international du CIMA par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. Le siège de l'arbitrage sera à Lyon. Le droit applicable à la procédure sera le droit français. La langue de la procédure sera le français.

Addendum Santé

Art. 10_ Garanties, exclusions des garanties

10.01 Exclusions de garantie

En Votre qualité de professionnel non-consommateur, le Client reconnaisse et accepte expressément que les garanties de niveau de service exprimées ci-après (DMIA et PDMA) sont les seules garanties apportées excluant par la présente toute autre garantie et condition relative au Service (y compris ses composantes), explicite, tacite ou légale, y compris, mais de façon non limitative, les garanties implicites et/ou les conditions de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à un usage particulier, d'exactitude, de jouissance paisible.

Plus particulièrement, le Concédant ne garantit pas que la Solution et/ou l'Innovation qu'elle renferme seront exempts d'erreurs, que toutes les erreurs pourront être corrigées ou que la Solution et/ou l'Innovation répondra à Vos besoins.

Le Concédant ne garantit pas l'absence de problèmes lors de l'utilisation du Service et, en particulier, de la Solution, l'adéquation à Vos besoins des fonctions ou des services contenus dans ou fournis par ledit Service et/ou ladite Solution, la non-interruption ou l'absence d'erreurs dans le fonctionnement dudit Service et/ou de ladite Solution, la compatibilité de la Solution avec un logiciel, une application ou un service de tierce partie.

Le Client reconnaisse que le Service et/ou la Solution ne sont pas destinés ou adaptés à un usage dans des situations ou dans des environnements où une défaillance, des retards, des erreurs ou une inexactitude pourraient provoquer la mort, des blessures ou de graves dommages corporels ou écologiques, notamment, mais sans s'y limiter, le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communications aériennes, de systèmes de contrôle du trafic aérien, de dispositifs de sécurité, de dispositif d'armement, ou d'appareils de gestion de santé, notamment de maintien artificiel en vie.

Dans toute la mesure permise par la loi en application, le Concédant ne sera en aucun cas responsable d'une perte de Vos fichiers et/ou Vos données, ou d'un dommage causé à ceux-ci, ni de toute blessure, tout dommage accidentel, spécial, incorporel, indirect ou consécutif, y compris, mais de façon non limitative, les dommages résultant de manque à gagner, perte de clientèle, perte de bénéfices ou d'économies, perte de marché, perte d'exploitation, corruption ou pertes de données, échec de transmission ou de réception de données (y compris, mais sans s'y limiter, le matériel et les instructions), interruption des activités ou tout autre dommage commercial ou perte commerciale résultant de ou relatifs à Votre utilisation ou Votre inaptitude à utiliser le Service et/ou la Solution, quelle qu'en soit la cause et même si le Concédant a été informé de la possibilité de tels dommages.

Garanties de niveau de service

10.02 Les garanties de niveau de service comprennent :

- La PDMA (ou RPO) pour Perte de Données Maximale Admissible qui correspond à l'intervalle de temps entre deux sessions de sauvegarde ;
- La garantie de temps de rétablissement du service en cas d'incident, désignée par DMIA pour Durée Maximale d'Interruption Acceptable (ou RTO).

Par défaut, dans le cadre de la DMIA et de la PDMA, les durées d'indisponibilité et les dépassements des délais de rétablissement sont calculées en heures ouvrées.

La durée de la PDMA est précisée au contrat sans toutefois pouvoir être inférieure à trente (30) minutes. Le Concédant se réserve ponctuellement le droit d'augmenter la PDMA, dans le cadre d'opérations de maintien en condition opérationnelle ou de maintenance de l'infrastructure, sans pour autant excéder huit (8) heures ouvrées.

DMIA du service de sauvegarde : huit (8) heures ouvrées.

DMIA du service de restauration : une (1) heure ouvrée.

Le déclenchement du délai de rétablissement est calé sur le signalement du dysfonctionnement par le Client. La fin du délai de rétablissement est calée sur la date et heure de disparition du défaut. Les Parties déclarent que les informations délivrées par les systèmes de supervision du Concédant et les services de support du Concédant ont la valeur d'un écrit au sens de l'article 1362 du Code Civil Français.

Art. 11_ Traitement des données

11.01 Données de Santé

Toutes les manipulations des données sauvegardées, qu'elles soient ou non des Données de Santé à caractère personnel, obéissent aux mêmes règles. Néanmoins, pour pouvoir prétendre à effectuer la sauvegarde d'éventuelles Données de Santé à caractère personnel dans un environnement déporté, impliquant le respect de leur confidentialité et pour la veille de leur sécurité, le Concédant garanti que le service est opéré par la société I.S. Management qui est certifiée ISO27001:2017 et HDS (Hébergeurs de Données de Santé) en tant qu'hébergeur-infogéreur sur le niveau 6 (Sauvegardes externalisées de Données de Santé). Le Service est donc conforme aux exigences définies par le Ministère des Solidarités et de la Santé dans le référentiel de certification HDS, version 1.1 finale de Mai 2018, certificat N° C-HDS-012021-0CU00318 obtenu le 7 janvier 2021. La notification de l'obtention de la certification pourra être transmise sur simple demande.

Les Données sauvegardées sont sécurisées par le biais d'une infrastructure privée, située en France dans des Centres Serveur appartenant à un (ou plusieurs) hébergeur(s) certifié(s) HDS « hébergeur d'infrastructure physique » au minimum sur les niveaux 1 et 2 avec une garantie de disponibilité supérieure à 99,5%.

Le Client accepte d'utiliser le Service et, en particulier, la Solution, dans le respect des dispositions de l'article L1111-7 du code de la santé publique, notamment en termes de délais et de modalité de consultation des Données de Santé à caractère personnel.

Le Client reconnaisse être dûment informé des bonnes pratiques et de l'état de l'art en la matière pour réaliser les actions nécessaires sur vos responsabilités. Toutes ces informations sont disponibles en ligne sur les sites de l'Agence du Numérique en Santé (https://esante.gouv.fr) et l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr). Le Client doit notamment être en conformité avec la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (https://esante.gouv.fr/securite/pgssi-s/espace-de-publication).

Le Client reconnaisse être informé que les Données de Santé à caractère personnel sont déposées par lui-même, par ses Clients, par ses Utilisateurs ou par les Patients eux-mêmes sur ses ordinateurs sauvegardés par l'intermédiaire du Service en se connectant obligatoirement aux solutions logicielles utilisées par des moyens d'authentification forte conformes aux référentiels de sécurité applicables mentionnés à l'article L.1110-4-1 du code de la santé publique, dont le référentiel d'authentification des acteurs de santé et les référentiels d'interopérabilité et de sécurité de la PGSSI-S.

Le client garantit :

- Que les personnes concernées par les Données de Santé à caractère personnel qui seront sauvegardées par l'intermédiaire du Service ont été informées de l'usage qui est fait desdites données et que leur ont été communiquées les mentions imposées par la réglementation sur la protection des données à caractère personnel ainsi que celles relatives à l'hébergement externalisé des Données de Santé à caractère personnel ainsi qu'aux modalités d'accès et de communication de celles-ci. A ce titre, le Client s'engage à justifier par tout moyen et dans les meilleurs délais de la délivrance de ces informations aux personnes concernées ;
- Prendre en compte et garantir les droits que les personnes concernées par les Données de Santé à caractère personnel peuvent exercer à tout moment, à savoir, notamment, le droit d'opposition pour motif légitime, le droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données. Il est à noter que toute modification ou suppression de Données spécifiques à une personne physique, réalisée sur l'ordinateur sauvegardé par le Service, sera automatiquement répercutée au niveau des données sauvegardées conformément à la PDMA (Perte de Données Maximale Admissible) et à la période de rétention convenues en application du contrat par lequel la Solution est mise à Votre disposition.

Il est de la responsabilité du client de vérifier que tous les moyens ont été mis en œuvre pour anonymiser ou chiffrer les Données de Santé à caractère personnel sur les ordinateurs dont les Données sont sauvegardées par le Service. En cas de chiffrement, la clé de chiffrement n'est jamais fournie au Concédant.

Il est de la responsabilité du client d'informer le Concédant par tout moyen et sans délai lors d'une détection ou d'un signalement d'un incident majeur notamment lors de l'altération ou de la divulgation non autorisée de Données de Santé à caractère personnel, en provenance d'un Client, d'un Patient ou d'une personne physique dont les Données de Santé à caractère personnel sont sauvegardées par l'intermédiaire du Service.

Le Concédant s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et en avisant le contact principal désigné. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de Vous permettre, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Il est de la responsabilité du Client d'assurer la communication visant à informer ses Clients, Patients, personnes physiques ou morales à l'origine du dépôt des Données de Santé à caractère personnel.

Il est de la responsabilité du Client de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la conservation des Données de Santé à caractère personnel au-delà de la période de rétention convenue en application du contrat par lequel la Solution est mise à Votre disposition.

doos formation